

Au fil du Rû

Avril 2024 - N° 59

Journal municipal d'information de la commune d'Esmans

Le mot du Maire ✍

Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers Esmanais.

Comme a si bien su le dire Clément Marot,
« Tout vient à point à qui sait attendre ».



Après quelques mois de fermeture, le café de la commune a rouvert ses portes. Les nouveaux exploitants ont marqué l'évènement par une soirée musicale qui a attiré de nombreux Esmanais, mais également des personnes extérieures, désireuses de renouer avec le lieu et les habitudes. A Celine et Julien, nous souhaitons beaucoup de réussite dans cette nouvelle orientation pour eux. Chacun de vous a son rôle et trouvera intérêt à concourir à cette réussite. Le lieu porte désormais le nom de « Le Phoenix ».

Après quelques années de disette d'enthousiasme et de volonté de faire, le comité des fêtes reprend ses activités sous de nouveaux chapeaux et affiche déjà quelques manifestations à son programme. Merci à ceux qui se sont engagés dans cette renaissance. Bienvenue aux nouveaux dirigeants dans leurs fonctions. Souhaitons leur bon courage et réussite pour animer notre commune, l'art est difficile !

Côté activités communales, les traditionnelles manifestations de début d'année se sont tenues avec succès. La réunion autour de la galette a permis de faire le point sur l'avancement des actions sur la commune et quelques semaines après, les nouveaux arrivants de l'année 2023 ont été accueillis lors d'une manifestation à leur attention.

La période actuelle est au sein des collectivités celle durant laquelle s'établissent les budgets. À Esmans comme ailleurs, les temps ne sont pas à la dispersion des moyens et chaque dépense est pesée. Les recettes croissent un peu, mais pas à la hauteur de ce que croissent les dépenses.

Courant février s'est tenue l'enquête publique ouverte par le conseil régional au sujet de son projet de Schéma Directeur de la Région IdF qui, cette fois-ci, se pare du qualificatif de « Environnemental » (SDRIF E).

Ce plan de développement de l'Île de France faisant planer le risque de remise en cause des projets de développement sur notre commune, votre conseil municipal a donc fait part de ses observations et attentes à la commission en charge de l'enquête publique.

Là également, la patience est de rigueur et, pour qui est de bonne volonté, l'espoir de ne pas avoir perdu son temps dans des travaux qui n'aboutiraient pas.

Enfin, le civisme est encore à la peine ; quelques petits efforts de chacun amélioreraient grandement la vie de tous. Pensez-y !

Bonne lecture.

Jean-Jacques Bernard,

Maire

Sommaire :

Le Mot du Maire	1
Vie locale	2
Etat Civil	3
Vie associative	6
Flyer Balad'Esmans	7
Vie pratique	9
Conseil municipal	13
Petites annonces	14
Recette / Jeux	15
Dates à venir /	16
Contacts	

GALETTE, DANS LA TRADITION

En ce dimanche 7 Janvier,



Monsieur le Maire a profité des festivités de la galette des rois pour souhaiter ses bons vœux aux habitants de la commune venus nombreux pour cette occasion.



Monsieur le Maire a fait un rappel du bilan 2023 et évoqué les futurs aménagements et perspectives de notre municipalité.

L'après-midi s'est achevée par la dégustation de la galette et de cidre pour les plus grands, et de jus de fruits pour les petits.



NOUVEAUX ARRIVANTS et MÉDAILLÉS DU TRAVAIL

Le samedi 3 février 2024, les nouveaux arrivants sur notre commune au nombre de 10 foyers ont été conviés à la cérémonie de bienvenue.



Ce fut l'occasion pour eux de pouvoir rencontrer et échanger avec les membres du conseil municipal et les représentants des diverses associations présentes ce jour.

Monsieur le maire a présenté notre commune, son patrimoine historique et architectural et les différents services offerts. Il a ensuite évoqué les projets en cours et futurs. Ce moment convivial s'est terminé par la photo traditionnelle et le verre de l'amitié où chacun a pu faire plus ample connaissance.



VIE LOCALE - Suite

GOÛTER DES BÉNÉVOLES

La météo pluvieuse, et c'est peu de le dire..., n'a pas démotivé, ni découragé le groupe de bénévoles réunis pour rendre joli le village en mettant en place les décorations pour les fêtes de Noël.

Pour les remercier un goûter leur a été offert le samedi 13 janvier en Mairie.



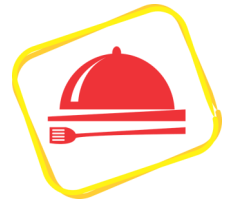
ANIM'ESMANS
Repas Anim'Esmans



En ce jeudi 18 janvier, les joueurs habituels d'Anim'Esmans se sont retrouvés autour d'une très jolie table de fêtes et d'un repas sympathique préparé par le groupe afin de bien commencer cette nouvelle année 2024.

Un super moment bien apprécié par toutes et tous dans une ambiance amicale, festive et joyeuse.

Bonne continuation à cette activité.



Rendez-vous le jeudi à 14h30 à la Maison des Associations

ETAT CIVIL

Seuls les enfants dont la publication de la naissance n'a pas fait l'objet du refus des parents figurent dans le tableau ci-dessous.

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Date de naissance</i>
DANNEELS BLONDELOT	Andrew	10/12/2023
HMAD	Yasmine	15/12/2023



<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Date de décès</i>
DUPATY épouse CARDENNE	Claudine	19/01/2024



VIE LOCALE - Suite

BALADE THERMIQUE

La chasse aux déperditions de chaleur est ouverte.

Le 8 février dernier en fin de journée, les Esmanais étaient invités à une présentation, organisée par le conseiller de l'Espace Info Energie de la CCPM en partenariat avec la municipalité, dont l'un des principaux sujets traitait notamment les méfaits des défauts d'isolation thermique. Une balade de mesure de déperditions, dans le village, suivait cette présentation.

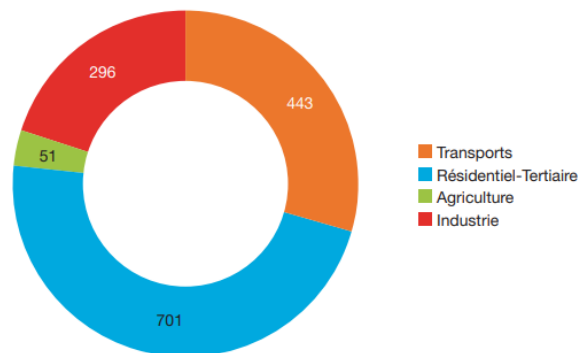
Cette présentation était décomposée en 3 parties :

- Une introduction en salle : les déperditions énergétiques d'un bâtiment, puis la description du parcours et des objectifs de la balade,
- La balade thermique commentée (physiquement sur le terrain),
- Un débriefing en salle suivi de l'exposé de différents conseils pour la rénovation énergétique, y compris les aides financières accessibles.

L'introduction en salle a permis d'attirer l'attention des participants sur des données nationales, pouvant très bien trouver un parallèle sur notre village.

CONSOMMATION FINALE ÉNERGÉTIQUE PAR SECTEUR EN FRANCE

TOTAL en 2020 : 1490 TWh (données non corrigées des variations climatiques)



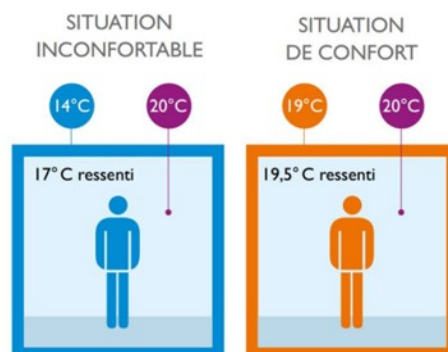
Presque 50% de la consommation énergétique en France, est due aux secteurs résidentiels et tertiaires (bureaux, ...) : toutes les économies réalisées, petites ou grandes, additionnées les unes aux autres, en particulier sur le secteur résidentiel ont/auront un réel impact positif sur la consommation finale.

L'éclairage, le chauffage et le fonctionnement de l'ensemble des appareils électroménager représentent environ 15% du budget moyen annuel d'un ménage.

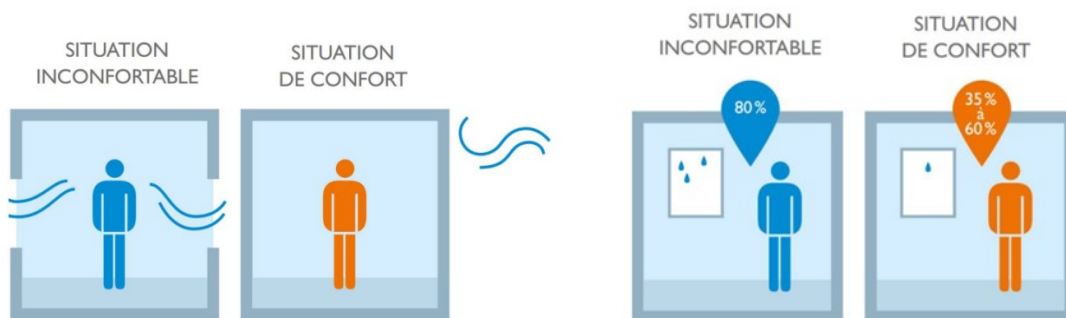
Des gestes simples peuvent vous permettre de réduire votre facture d'énergie :

- Fermer ses rideaux et ses volets la nuit,
- Limiter la température dans vos pièces (19°C maximum en journée, 17°C la nuit) : **1°C en plus.....c'est 7 % de consommation en plus !**
- Baisser le chauffage en cas d'absence prolongée,
- Entretien régulièrement vos appareils de chauffage (purge),
- Eteindre les veilles de vos appareils,
- Régler la température du ballon électrique entre 50°C et 55°C.

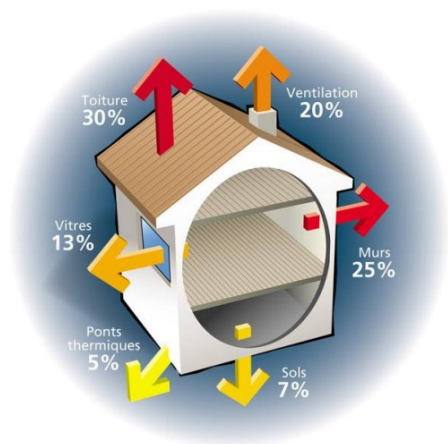
Une mauvaise isolation thermique influe directement sur la température ressentie par les occupants. Une mauvaise étanchéité à l'air et une mauvaise ventilation accentueront l'inconfort senti



VIE LOCALE - Suite



Proportionnellement, c'est au niveau des toitures et des murs que les déperditions sont les plus importantes.



A l'issue de cette première partie, le moment était venu de sortir pour la balade dans le village et le petit groupe de participants n'a pas hésité à braver la météo capricieuse (quelques gouttes de pluie pour le départ) qui a vraisemblablement freiné la venue des plus frileux.

Grâce à la caméra thermique utilisée durant cette balade, chacun a eu l'occasion de visualiser les effets des manques et autres défauts d'isolation, par exemple autour des fenêtres de toit si l'isolation thermique a été mal repositionnée, ou bien au niveau du plancher à cause d'un pont thermique, mais également aux abords d'une vmc sous toiture, d'un radiateur, d'une cheminée ...

De retour en salle, le conseiller de l'Espace Info Energie présenta quelques exemples de méthodes d'isolation thermique par l'intérieur et par l'extérieur du logement, et conclut son propos par :

Les bienfaits de l'isolation thermique :

- Economies d'énergies (réduction des déperditions)
- Amélioration du confort
- Augmentation de la valeur patrimoniale

Les points de vigilance essentiels à garder à l'esprit :

- Bien ventiler, bannir l'humidité
- Veiller à l'étanchéité à l'air
- Traiter les ponts thermiques

L'espace accueil de la CCPM, membre du réseau France Renov', peut vous apporter tous les conseils neutres, gratuits et indépendants dans ses domaines d'expertise : la rénovation énergétique, l'efficacité énergétique et la recherche des aides financières.

Des permanences téléphoniques se tiennent le mardi après-midi et des permanences physiques sur rendez-vous les mercredi après-midi, jeudi et vendredi matin :

un seul contact au 01 60 73 43 86.

N'hésitez pas, c'est simple comme un coup de fil ...

VIE ASSOCIATIVE

GYM DOUCE

La mairie d'Esmans a mis en place en novembre 2023, des séances de gym douce dirigées par l'éducateur sportif M. Hugues Debrétagne.

Ces séances se déroulent à la Maison des Associations tous les lundis matin hors vacances scolaires. Elles attirent en moyenne 25 personnes et sont ouvertes à tous les résidents de la commune.

Pour encadrer cette activité, l'association « Sport et Loisirs d'Esmans » a été créée le 5 février 2024, et prendra ses activités dès le début du mois d'Avril. Lors de cette assemblée, un bureau a été élu :

Président : Pierre DAUTEL
Trésorière : Brigitte BRECHAIRE
Secrétaire : Christine VACHON

Cette association pourra percevoir des subventions qui en faciliteront le fonctionnement tout en permettant une diminution du coût de la cotisation.

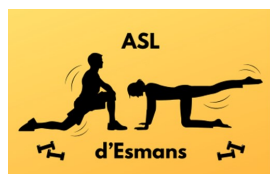
Ainsi, dès que les conditions techniques le permettront, l'association pourra accueillir des personnes extérieures au village.

Si vous avez besoin de plus d'informations sur ces séances, vous pouvez contacter la mairie :

Tél. : 01 64 32 15 53

mail : mairie.de.esmans@orange.fr

ou bien l'association Sports et Loisirs d'Esmans par mail : aslesmans@gmail.com



Rendez-vous le lundi à 10h00 à la Maison des Associations (sauf vacances scolaires)



Les Marcheurs du BRESMONT.

Calendrier des sorties

Mars/Avril

2024

	Lieu de Randonnée	Date	Heure de départ place de l'église d'ESMANS	Type de Parcours	Kilométrage PP - GP
M A R S	La GRANDE-PAROISSE	dimanche 03	13H 30mn	Petit et Grand Parcours	9 12
	RECLOSES	samedi 09	08H 30mn	Petit et Grand Parcours	9 - 12
	MONTMACHOUX	mardi 12	13H 30mn	Découverte	7 - 0
	SORQUES	vendredi 22	08H 30mn	Petit et Grand Parcours	10 - 13
	FONTAINEBLEAU	samedi 30	13H 30mn	Unique	9 - 0
A V R I L	La BROsse-MONTCEAUX	dimanche 07	06H 00mn	Petit et Grand Parcours	10 - 12
	NOYEN-sur-SEINE	vendredi 12	13H 30mn	Unique	12 - 0
	VILLEMARECHAL	mardi 16	13H 30mn	Découverte	7 - 0
	CHEVRY-en-SEREINE	lundi 22	13H 30mn	Petit et Grand Parcours	10 - 12
	MALAY-le-GRAND	dimanche 28	08H 30mn	Unique	19 - 0

*Si cela vous tente, venez nous rejoindre! Vous avez la possibilité de faire 2 essais avant adhésion.
Rendez vous place de l'église aux horaires indiqués ou mieux appelez aux numéros indiqués ci-dessous!*



Agnès FOUQUIER 06 80 31 05 71.

Pascal GONET 06 68 30 07 61.

<http://www.lesmarcheursdubresmont-esmans.fr/>





Prendre le temps de se détendre et de se dégourdir les jambes, profiter des paysages, découvrir le patrimoine, la flore et la faune,

c'est ce que propose le Conseil Municipal en mettant à votre disposition différents circuits de promenade autour du village d'Esmans.

Ces balades peuvent se faire seul(s) ou en groupe.

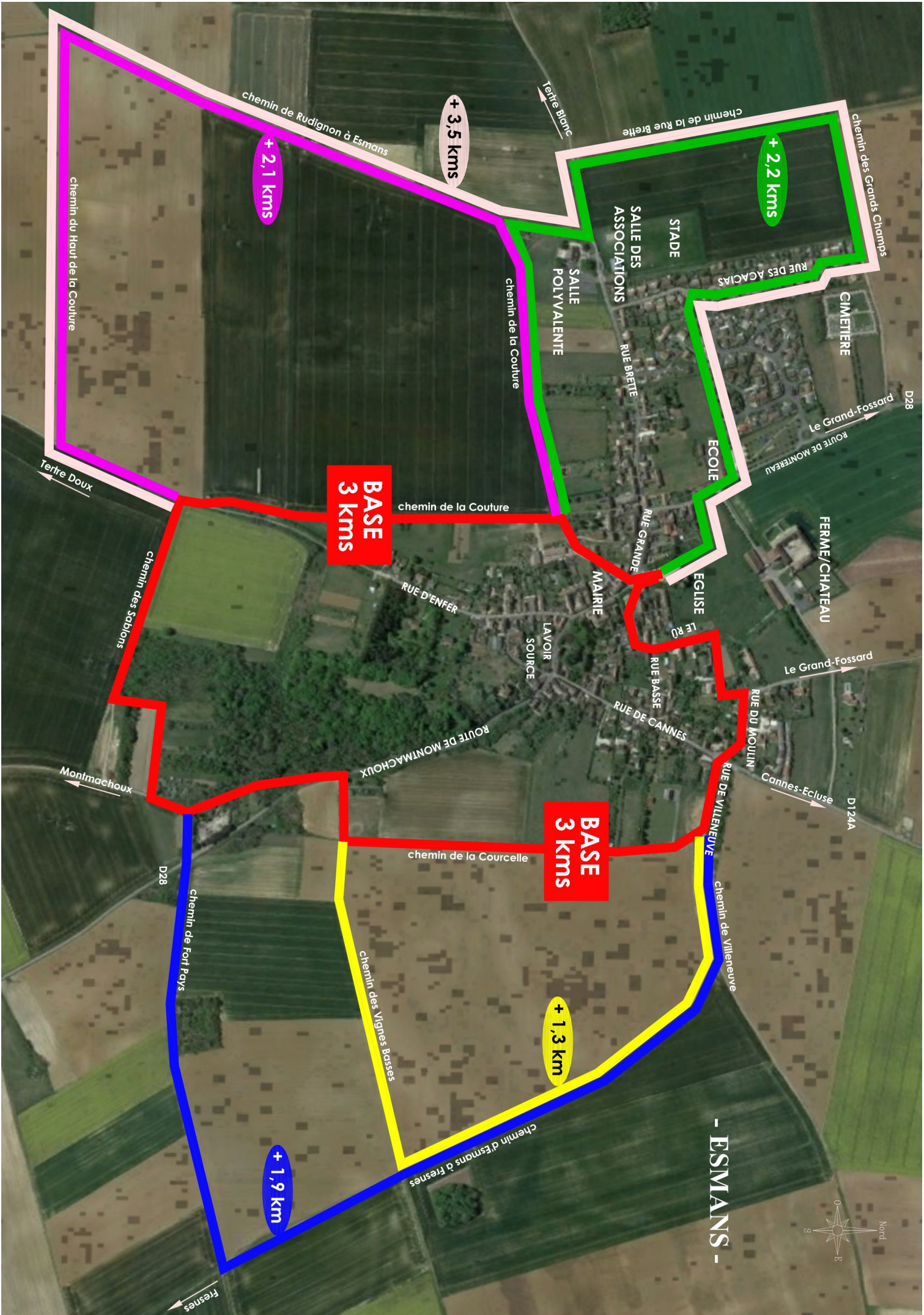
Si vous souhaitez vous joindre à d'autres promeneurs, le point de rassemblement est fixé place de l'église, chaque mardi à 14h30.



"BALADES" ESMANS



Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique



+ 2,2 kms

+ 2,1 kms

+ 3,5 kms

+ 1,3 kms

+ 1,9 kms

BASE
3 kms

BASE
3 kms

- ESMANS -



Chemin du Haut de la Couture

Chemin de Rudignon à Esmans

Chemin de la Couture

Chemin de la Rue Brette

Chemin des Grands Champs

RUE DES ACACIAS

STADE
SALLE DES ASSOCIATIONS

CIMETIERE

SALLE POLYVALENTE

RUE BRETTE

ECOLE

ROUTE DE MONTEAU
Le Grand-Fossard

Terre Doux

BASE
3 kms

Chemin de la Couture

MAIRIE

EGLISE

FERME/CHATEAU

Chemin des Sablons

RUE D'ENFER

LAVOIR
SOURCE

RUE GRANDE

Le Grand-Fossard

Montmachoux

ROUTE DE MONTMACHOUX

RUE DE CANNES

RUE DU MOULIN

Cannes-Ecluse

D28

Chemin de Fori Pays

BASE
3 kms

Chemin de la Courcelle

Chemin de Villeneuve

D124A

Chemin des Vignes Basses

+ 1,3 kms

Chemin d'Esmans à Fresnes

+ 1,9 kms

Fresnes

VIE ASSOCIATIVE - Suite

COMITÉ DES FÊTES D'ESMANS



Le 06 février 2024 à 16h00, a eu lieu l'assemblée générale du comité des fêtes.

Lors de cette assemblée, un nouveau bureau a été élu :

Président :	Bernard BOURZEIX
Vice-président :	Yves FAMECHON
Trésorier :	Fabien LECUYER
Secrétaire :	Anne-Marie ROYER

Bernard Bourzeix, entouré d'une nouvelle équipe de bénévoles, organiseront les prochaines activités sur la commune.

Après le LOTO du 23 mars qui a rassemblé au-delà des perspectives, d'autres activités suivront et les informations vous seront données sous peu.

Notez toutefois la prochaine :

* **Chasse aux œufs**

LUNDI 1er AVRIL 2024 de 10H30 à 12H30
À la salle OMICI

Contact mail du Comité des Fêtes :

cdfesmans@gmail.com



VIE PRATIQUE

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

Tarification temporaire des transports pour les visiteurs pendant les jeux olympiques et paralympiques de Paris

Le Conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités a voté jeudi 7 décembre la mise en place d'une tarification temporaire pour les visiteurs pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (JOP), du 20 juillet au 8 septembre 2024 avec notamment la mise en place d'un « Passe Paris 2024 ».

Les Franciliens, titulaires d'un abonnement, ne seront pas impactés par la hausse temporaire des tarifs pendant les JOP. (Abonnés Navigo mensuels, annuels, Imagine R, Passe senior ou bénéficiaires de la tarification sociale).

Pour les autres Franciliens, voyageurs occasionnels, sans abonnement Navigo, vous pouvez :

- Soit anticiper vos achats de titres de transport : tous titres achetés avant le 20 juillet 2024 seront au tarif normal et pourront être utilisés pendant les JOP.

- Soit opter pour Liberté +, un dispositif de post paiement, et avec lequel votre ticket de métro vous reviendra à 1,73 euros pendant toute l'année 2024. Vous ne payez que le mois suivant et la correspondance bus-métro est offerte. Pour souscrire à cette offre, rendez-vous sur internet <https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/detail/liberte-plus> ou au guichet.

Un Passe « Paris 2024 » sera a votre disposition. Valable uniquement pendant toute la période des JOP, du 20 juillet au 8 septembre 2024, il proposera de nombreux avantages tels que :

- Un prix attractif et dégressif : 16 € pour 1 jour. Le tarif par jour descend d'un euro pour chaque jour en plus ;
- L'accès à toute l'Ile-de-France, aéroports et Orly Val compris ;
- Achat à l'avance sur l'application Ile-de-France Mobilité ;
- Vendu essentiellement sur Smartphone (Android ou Iphone) et sur la carte Navigo Easy ;
- Choix du nombre de jours consécutifs souhaités.

ATTENTION ! Pour éviter la « sur sollicitation » des guichets et automates de vente, les titres à l'unité sont également simplifiés et majorés du 20 juillet au 8 septembre 2024 :

Le ticket de bus/métro sera vendu 4 € ;

Le ticket de train/RER (Origine destination) passe à 6 € l'unité, 4,80 € en carnet de 10 ;

Navigo jour et semaine ne seront pas commercialisés.



VIE PRATIQUE - Suite

RAPPEL : DÉJECTIONS CANINES

Déjections canines, encore et toujours !

Malgré les 5 distributeurs de sachets installés aux endroits stratégiques par rapport aux habituelles promenades de nos amis les chiens : parc à proximité de l'école, place de l'église, place de la mairie et rue des potelles, nous constatons malheureusement encore beaucoup trop de déjections canines sur le domaine public.



Les sachets sont à la disposition des maîtres accompagnant ces gentilles bêtes mais encore faut-il qu'ils aient le civisme de se charger du ramassage de ce dont leur chien(ne) s'est délesté ! Des poubelles sont également fixées aux supports afin de pouvoir y déposer les sachets ainsi « chargés ».

Pensez notamment aux enfants qui ont plaisir à jouer dans l'herbe !

Nous avons la chance de vivre dans un secteur rural où les chemins dans les champs ne manquent pas, cela peut être une solution pour les propriétaires qui auraient trop de douleurs dans le dos pour se baisser aisément ...

Un chien à la maison peut nous réchauffer les pieds lorsque l'on rentre du travail, mais impose également quelques contraintes à son maître : le ramassage de ses excréments (pas très agréable, il est vrai) en fait partie.

DEVRONS-NOUS EN ARRIVER A SORTIR « LE CARNET A SOUCHES » ?

Nous comptons vivement sur la bonne réaction des promeneurs de chien afin de conserver un cadre de vie à l'écart des nuisances visuelles et olfactives ...

Pour votre information, si vous ne souhaitez pas vous encombrer les mains à l'aller, il existe des petits distributeurs à sachet qu'il est possible d'attacher au collier ou à la laisse de votre chien.



LE PRIX DE LA CROTTE

Environ 30 % de Français sont propriétaires d'au moins un chien, ce qui représente une population canine de plusieurs millions d'individus.

Si ces animaux de compagnie sont acceptés dans de nombreux endroits, leurs crottes le sont moins, surtout lorsqu'elles se retrouvent sur le trottoir ou dans les espaces publics.

Toutefois, il faut savoir qu'il existe une loi sur les déjections canines qui permet de prévenir les nuisances causées par ces dernières et de punir les contrevenants. Par ailleurs, diverses mesures sont prises par les collectivités locales pour faire face au problème.



LA LOI SUR LES DÉJECTIONS CANINES

Pour des raisons sanitaires, **les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs**, les voies publiques, **les espaces verts et de jeux publics** réservés aux enfants.



Cette interdiction se matérialise en général par la présence d'un [panneau chien caca](#) sur les espaces en question.

Toutefois, les déjections de votre chien sont autorisées dans les caniveaux à condition que ceux-ci ne se trouvent pas à l'intérieur d'un passage pour piétons **et** que les déjections soient par la suite ramassées.

Les déjections canines sont en effet responsables de nombreux **désagréments visuels, olfactifs et sanitaires**. Elles sont également impliquées dans la dégradation du cadre de vie et des espaces verts.

VIE PRATIQUE - Suite

LA LOI SUR LES DÉJECTIONS CANINES



Par ailleurs, le caca de chien favorise la prolifération des microbes et augmente les risques de chutes.

En raison de tout ce qui précède, l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang

que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres.

Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2^e classe*.

(*) *Le montant de l'amende pour contravention de 2^{ème} classe est de 35 €.*



DES CROTTES ET DES SOUS

Outre les aspects sanitaire et de cadre de vie mis en cause par la présence des déjections, **leur nettoyage a un impact conséquent sur les finances communales.**

En effet, il requiert le déploiement d'agents pour se charger de la propreté et de temps de traitement des déchets via une filière adaptée.

En moyenne, le traitement des déjections canines mobilise 4 heures de l'agent d'entretien par semaine. Ramené à l'année, cela signifie que plus d'un mois de travail est consacré au ramassage des crottes de chien.

La commune consacre donc **1,42 % de vos impôts fonciers communaux pour nettoyer les crottes de chiens.**

Cela mérite peut-être qu'un peu de civisme et de correction soient mis en œuvre par les propriétaires ...

... juste pour rendre l'argent de l'impôt un peu plus utile .



**Merci à chacun
d'y penser !**



DISPOSITIF CARTE AMETHYSTE 2024

Comme vous le savez peut-être déjà, le Département de Seine-et-Marne délivre des forfaits « Améthyste 4-5 », dispositif d'aide au transport pour certaines catégories d'usagers :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus, sans activité professionnelle et non assujetties à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ;

- Les adultes reconnus handicapés (invalidité de 80% ou plus **ou** bénéficiaires de l'AAH) et non assujetties à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ;

- Les anciens combattants âgés de 65 ans et plus, titulaire d'une carte de l'ONAC sans conditions de -ressources ;

- Les veuves de guerre âgées de 65 ans et plus, titulaires d'une pension (article L.43 Code PMIVG) sans conditions de ressources.

Depuis fin 2023, les personnes âgées de 65 ans et plus, toujours en activité professionnelle peuvent se voir attribuer le titre de transport Améthyste 4-5.

Compte tenu de l'augmentation du prix d'achat des titres Améthyste par le Département auprès d'IDFM et conformément à la décision réglementaire du 12 juillet 2023 référencée 2023/11/DGAA/DT, **depuis le 1^{er} janvier 2024**, les frais de dossiers ont augmenté et sont actuellement de **22 euros** au lieu de 20 euros les années précédentes.

Les dossiers de demande de carte Améthyste se font en Mairie, aux heures d'ouverture, accompagnés de pièces justificatives (règlement, carte Navigo, pièce d'identité, justificatif de domicile, avis d'imposition, carte ancien combattant ou carte d'invalidité, attestation AAH et notification MDPH).



RENUMÉROTATION DES LIGNES DE BUS



À partir du 29 avril 2024, Ile-de-France Mobilités met en place une renumérotation plus lisible et plus simple des lignes de bus et cars sur le territoire du Pays de Montereau.

Actuellement, il existe des dénominations très différentes et des doublons dans les numéros de ligne, ce qui complique la compréhension du réseau.

L'Ile-de-France a été découpée par départements et secteurs et afin de faciliter la lecture

de circulation, toutes les lignes de bus commenceront par **33**.

(Exemple : ancienne ligne B devient ligne n° **3303** - Varennes-sur-Seine *Maison Rouge / Cannes-Écluse Grande Plaine*).

Pour plus d'informations :

* **Site internet :**
www.iledefrance-mobilites.fr

* **Sur X :** @Montereau_IDFM

* **Par téléphone :** 01 64 70 41 80

SIRMOTOM : Tri des biodéchets au 1er janvier 2024

En 2023, le service public de prévention et de gestion des déchets géré par le SIRMOTOM a évolué pour mieux répondre aux usagers et aux contraintes réglementaires.

Mise en place de la simplification du tri sélectif, du service à domicile « SOS encombrants » et du renforcement des actions de préventions.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le SIRMOTOM poursuit ses actions par le tri à la source des biodéchets comme l'impose la législation.

Pour faciliter ce tri, le SIRMOTOM s'engage à soutenir les usagers de plusieurs manières :

- Par des dispositifs de gestion à proximité comme :

- **le compostage individuel** nécessitant simplement de disposer d'un petit espace « vert » (livraison et installation gratuite d'un composteur au domicile des usagers avec fourniture d'un bio-seau et d'un guide pratique à télécharger sur le site ou à récupérer à l'accueil du SIRMOTOM) ;

- **le lombricompostage (ou vermicompostage)**, processus de transformation de la matière organique, essentiellement des déchets de cuisine, similaire au compostage mais qui peut être réalisé en intérieur chez les personnes pour lesquelles il n'est pas possible de mettre en place un composteur de jardin.
 - Par l'animation d'un club biodéchets que vous pouvez rejoindre par simple demande auprès du SIRMOTOM.

L'année 2024 s'annonce donc, une nouvelle fois, riche en évolution des services proposés pour :

- Réduire la quantité des déchets,
- Mieux trier,
- Valoriser tout ce qui peut l'être.

Pour plus d'informations, contactez le

SIRMOTOM
22 rue de la Grande Haie
77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE

www.sirmotom.fr



RAPPEL: Les conteneurs à ordures ménagères et tri sélectif doivent être sortis la veille au soir. Afin de minimiser l'encombrement du domaine public et la gêne pour la circulation piétonne, nous vous rappelons que les conteneurs doivent être rentrés le plus tôt possible et au plus tard le lendemain matin du jour de collecte.

Devant l'augmentation constante des conteneurs restant longtemps - voire à demeure - sur le domaine public, la municipalité procédera prochainement au ramassage des dits conteneurs dans les 2 jours suivants la collecte.

Les conteneurs ramassés seront laissés à la disposition de leur "propriétaire" en mairie aux horaires habituels d'ouverture.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JANVIER 2024 à 20 h 30

Présidence : M. J-Jacques BERNARD, Maire

Présents : MMES BREANT, BRECHAIRE, TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, DUFRESNE, POUMAREDES.

Absents excusés : MMES BLAVOT ayant donné pouvoir à M. BERNARD, GEORGIEVA, VIGNOLI, MM DE-LALANDRE, THOMERET.

Secrétaire de Séance : Mme BREANT.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 06 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Aucune observation n'est apportée sur les décisions prises par le Maire au titre de ses délégations :

DECISION N°	OBJET	SOCIETE	MONTANT TTC
DM 2023 -12-04/01	Prolongation de la mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé dans le cadre de la restauration de l'Eglise	ARC 77	360 €
DM 2023-12-12/01	Révision allégée n°2 - Evolution du PLU de la commune d'Esmans	EU CREAL	11 760 €
DVC n° 2/2023	Virement de crédit - approvisionnement de l'article 2111 pour acquisition parcelle D 1073		35 854 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré :

Demande de subvention d'Etat pour le projet : Production d'ENR et réduction de la consommation d'énergie

à l'unanimité,

DECIDE de réaliser le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la maison des associations et la rénovation de l'éclairage publique, afin de limiter l'appel d'énergie sur le réseau tiers, pour un coût total de **68 262,25 € HT**.

SOLLICITE l'Etat pour l'octroi en 2024 d'une subvention d'Etat au taux de 68,80% afin de soutenir le programme engagé en 2024,

Modification des statuts du SITCOME

à l'unanimité,

APPROUVE les modifications des statuts du SITCOME.

Contrat de vérification de l'installation de protection contre la foudre située à l'église

à l'unanimité,

DECIDE de contracter avec la société BCM Foudre pour la vérification de l'installation de protection contre la foudre pour une durée d'un an, renouvelable pour la même durée sans pouvoir excéder 4 ans et pour un montant de 280,00 € HT par an.

Contrat de vérification périodique gaz et chauffage à la mairie

à l'unanimité,

DECIDE de contracter avec la société Bureau Véritas pour la vérification périodique gaz et chauffage à la mairie pour une durée de trois ans, renouvelable tacitement et pour un montant de 278,31 € HT par an.

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 dans les limites de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

- **Chapitre 20** : 25 % de 13 400,00 € **soit 3 350,00 €**
 - **Chapitre 204** : 25 % de 126 712,63 € **soit 31 678,15 €**
 - **Chapitre 21** : 25 % de 127 661,34 € **soit 31 915,33 €**
 - **Chapitre 23** : 25 % de 232 058,28 € **soit 58 014,57 €**

Admission en non-valeur de produits irrecouvrables

à l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis favorable à la demande d'admission en non-valeur de La Comptable Public de Fontainebleau qui a informé la mairie de son impossibilité de recouvrer un titre, émis en 2019 et afférent à un remboursement de la société Gazprom.

Questions diverses :

Travaux Eglise

M. BLANCHOT informe les membres du Conseil Municipal de l'avancement des travaux de réfection de l'Eglise. L'entreprise de maçonnerie a rencontré des problèmes pour l'exécution des travaux ce qui a engendré une prorogation de la date de fin des travaux. Une réception provisoire des travaux avec des réserves a eu lieu mi-décembre. Une réunion est prévue fin janvier 2024 afin de pouvoir lever toutes les réserves. À la suite de la visite sur site des référents du Patrimoine, la méthode prévue pour rénover la pierre tombale est discutée et doit être confortée par une nouvelle étude de l'état du matériau.

Enfin, la plage horaire de l'éclairage autour de l'église sera modifiée prochainement.

Abris voyageurs Route de Montereau

Monsieur BLANCHOT informe les membres du Conseil Municipal que l'abri voyageurs Route de Montereau sera installé la deuxième quinzaine de février 2024.

Stationnement Rue d'Enfer

Monsieur BLANCHOT informe le Conseil municipal qu'un traçage provisoire sera prochainement effectué afin de pallier aux difficultés de stationnement-rencontrées par certains riverains du fait du stationnement anarchique dans la rue.

Hôtel-Restaurant

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement du projet de construction « Hôtel + Restaurants » au Petit Fossard.

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

Projet Eco-Quartier

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement des études du projet Eco-Quartier.
L'étude environnementale vient de nous être adressée pour avis en vue de son intégration dans la procédure de mise en compatibilité du PLU en cours.

Point Budget

Monsieur Le Maire fait état aux membres du Conseil Municipal des premiers résultats comptables 2023 de la commune.

SDRIF-E

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique sur le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France – Environnemental aura lieu du 1^{er} février au 16 mars 2024.

Il rappelle l'importance des dispositions de ce schéma sur les capacités de développement de notre commune et du Pays de Montereau et informe qu'il sera nécessaire qu'un avis soit pris sous forme de délibération lors de la prochaine réunion du conseil municipal, pour laquelle il rappelle aux membres l'importance d'être présents.

Date à venir

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des dates à venir :

03 février 2024 : cérémonie des nouveaux arrivants

09 juin 2024 : élections européennes

Comité des fêtes

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une assemblée générale va avoir prochainement lieu pour relancer l'association. Les représentants du Conseil Municipal au sein du Comité des fêtes seront Chantal BREANT, Brigitte BRECHAIRE, Eric POUMAREDES et Jean-Jacques BERNARD.

Conteneurs à poubelle

Monsieur Blanchot informe les membres du Conseil Municipal que, comme annoncé dans le Fil du Ru n°58, pour les conteneurs restants longuement – voire à demeure – sur le domaine public, la municipalité procédera prochainement à leur ramassage au deuxième jour suivant la collecte.
Les conteneurs ramassés seront laissés à la disposition de leur « propriétaire » en mairie aux horaires habituels d'ouverture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.



PETITES ANNONCES



**Publiez vos
petites annonces
dans le
Fil du Ru!**

Vous pouvez nous envoyer vos demandes de publication de petites annonces, éventuellement accompagnées d'une photo, par mail à :

flduru@orange.fr

La publication des annonces reste à l'appréciation de l'équipe de rédaction

Réouverture de l'épicerie - bar d'ESMANS

Céline et Julien, nouveaux gérants du commerce

LE PHOENIX
26 Grande rue
77940 ESMANS
Tél. : 01.64.70.28.25

Bar - Tabac - Epicerie - Pizzas - Evènementiel - Relais Poste

Lundi	----- Fermé -----
Mardi	7H00 - 14H00 / 16H00 - 21H00
Mercredi	7H00 - 14H00 / 16H00 - 21H00
Jeudi	7H00 - 14H00 / 16H00 - 21H00
Vendredi	7H00 - 21H00 (sans interruption)
Samedi	8H00 - 21H00 (sans interruption)
Dimanche	8H00 - 13H00 / ----- Fermé -----



RECETTE

BEIGNETS DE CARNAVAL (Mardi Gras)

INGRÉDIENTS**(pour une douzaine de beignets) :**

- * 250 g de farine
- * 8 cl d'eau
- * 30 g de sucre
- * 2 jaunes d'oeufs
- * 2 cuillerées à soupe de lait
- * 1 sachet de levure rapide type Briochin
- * Huile de friture

PRÉPARATION (45 min)**CUISSON (20 min):**

1/ Réunissez la levure, le lait, laissez reposer 10min.

2/ Pétrissez ensuite l'ensemble des ingrédients jusqu'à avoir une pâte lisse et homogène. Laissez 30 min à l'abri des courants d'air, dans un endroit tempéré.

3/ Divisez la pâte en 12 pâtons, façonnez des boules et percez-les au milieu, élargissez un peu le trou pour former des anneaux.

4/ Chauffez l'huile de friture à 180°C, déposez dedans les beignets avec précaution. Procédez par petites quantités et retournez-les pour régulariser la cuisson.

5/ Égouttez les beignets de carnaval sur une feuille de papier absorbant lorsqu'ils sont bien dorés. Laissez quelques instants et saupoudrez de sucre.

Pour les plus gourmands, nappez-les d'un peu de chocolat fondu.



 **BONNE DÉGUSTATION** 

JEUX

SUDOKU









	1			2			3	
			9		4			
2		9		8		4		5
5	8		2		1		9	4
	3		6		8		1	
1	9		5		7		8	6
8		3		7		1		9
			3		2			
	4			1			2	



Solution du jeu n° 58

2	5	8	4	3	1	6	7	9
7	1	9	5	2	6	4	8	3
4	6	3	7	8	9	5	2	1
6	9	7	1	4	8	2	3	5
3	8	4	9	5	2	1	6	7
5	2	1	6	7	3	9	4	8
1	4	6	3	9	7	8	5	2
8	7	5	2	1	4	3	9	6
9	3	2	8	6	5	7	1	4

CALENDRIER 2024 : Dates à retenir

	LUNDI 1er AVRIL	La chasse aux œufs organisée par le Comité des Fêtes	Salle OMICI
	SAMEDI 4 et DIMANCHE 5 MAI	Exposition de peinture organisée par La Source Aux Artistes	Salle OMICI
	DIMANCHE 5 MAI	Vide grenier organisé par le Comité des Fêtes	Maison des Associations
	LUNDI 8 MAI	Commémoration de l'Armistice 1945	Monument aux Morts
	DIMANCHE 9 JUIN	Elections européennes	Maison des Associations
	SAMEDI 22 JUIN	Kermesse des écoles organisée par l'Association des Parents d'Elèves	Salle OMICI
	DIMANCHE 23 JUIN	Fête de l'été (repas et jeux) organisée par Anim'Esmans	Salle OMICI
	SAMEDI 13 JUILLET	Fête du 13 juillet organisée par le Comité des Fêtes	Salle OMICI

Coordonnées — Contacts

Eglise Notre Dame de l'Assomption

Messe tous les 4ème dimanche du mois à 9h30

Pour toute demande concernant l'église : Tel : 06 45 86 40 68

@ : eap.guillaumebriconnet@gmail.com

Permanence : Samedi matin de 10h30 à 12h00 en période scolaire au presbytère de Cannes-Ecluse



ECOLES - RPI du BRESMONT

SYNDICAT DES ECOLES DU BRESMONT

16 Grande Rue - 77940 Esmans

Tél: 01 60 96 21 61

Service péri-scolaire (garderie et cantine)

Tél. : 09.67.19.21.61

GROUPE SCOLAIRE

Ecole maternelle et primaire
d'Esmans

Directrice : Mme Détailler

Tél. : 01 64 32 15 56

Ecole primaire
de La Brosse-Montceaux :

Directrice : Mme Beaulieu

Tél : 01 64 32 55 50



MAIRIE d'ESMANS

16 Grande Rue - 77940 Esmans

Tél: 01 64 32 15 53

Fax: 01 64 70 20 24

N° Urgence : 06.21.32.70.80

Accueil MAIRIE : mairie.de.esmans@orange.fr

Service URBANISME : urbanisme.esmans@orange.fr



Horaires d'ouverture :

Lundi : de 15 h 30 à 17 h 30

Mardi : Fermé

Mercredi : de 10 h 30 à 12 h 30
et de 15 h 30 à 17 h 30

Jeudi : Fermé

Vendredi : de 10 h 30 à 12 h 30

Un Samedi : de 10 h 00 à 12 h 00
(ouvert 1 samedi sur 2)

ESMANS EN BREF

898 habitants au 1er janvier 2024

Superficie : 1783 ha

Longueur de voirie : 14,25 km

Voirie rurale : 49 km

Canton de Montereau

Arrondissement de Provins



www.esmans.fr



Mairie d'Esmans

Panneau
Pocket

Au fil du Rû

Directeur de publication :
Jean-Jacques BERNARD